Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 26 Juillet 1888 No. 40.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

CEUX QUI MEURENT D'AMOUR.

Ceux qui meurent d'amour sont grands parmi les grands.
Ils s'en vont sans déchoir, sans voir et sans entendre,
Ayant placé leur rêve immortellement tendre
Plus haut que les mauvais et les indifférents.
Ceux qui meurent d'amour sont grands parmi les grands.

Ceux qui meurent d'amour sont doux parmi les doux.
Rien qu'à les voir sourire à la mort, on devine
Que ces extasiés de l'ivresse divine
N'ont aimé qu'en tremblant et parlé qu'à genoux.
Ceux qui meurent d'amour sont doux parmi les doux.

Ceux qui meurent d'amour sont forts parmi les forts.
Plus rude que l'airain, leur gloire nous demeure...
Quand on meure pour renaître, il n'est pas vrai qu'on meure,
Et le temps peut venir,—il use ses efforts !
Ceux qui meurent d'amour sont forts parmi les forts.

Ceux qui meurent d'amour vivent près des vivants.
Jeunes à tout jamais par les métamorphoses,
Leurs âmes d'autrefois embaument dans les roses,
Pleurent dans la musique et chantent dans les vents.
Ceux qui meurent d'amour vivent près des vivants.

Ceux qui sont morts d'amour ont bien fait de mourir.
Leurs noms font frissonner les hommes et les femmes,
Leurs lèvres ne sont plus,—mais ils gardent leurs âmes,
Et les baisers de chair ne les font plus souffrir :
Ceux qui sont morts d'amour ont bien fait de mourir !

Charles Fuster.

PENSÉES.

—L'envie est une conspiration d'un seul contre la grandeur de tous.

—On ne peut servir les hommes qu'en s'exposant à leur ingratitude.

—Le sang se donne pour rien ou ne se donne pas. La conscience le paye ici-bas et Dieu là-haut.

—Le dévouement est l'immolation de soi à l'objet aimé. Quiconque ne va pas jusque-là, n'aime pas.

—Si quelqu'un devait être honteux de son état, serait-ce le pauvre qui le souffre ou le grand qui en abuse ?

—L'éternité est une horloge dont le balancier répète sans cesse ces mots : *Jamais, toujours, toujours, jamais.*

—J'ai voulu jeter une dernière fois les dés en l'air. J'ai perdu, mais ceux qui me blâment n'ont jamais bu à la coupe enivrante de la fortune.—Napoléon 1er.

—Nos propres pensées sont toujours si peu assurées, qu'on est charmé de les trouver conformes à celles des personnes que l'on estime et que l'on aime.

—Tant que les passions nous gouvernent, elles produisent en nous un ébranlement confus qui fait de notre vie une succession de mouvements opposés et douloureux.

LA FRANC-MAÇONNERIE EN FRANCE.

Maîtresse des pouvoirs publics en France, la secte annonce toujours une ère de prospérité qui n'arrive jamais. Depuis plus d'un siècle ses promesses sont en banqueroute. Elle a promis la fraternité, et elle a déchaîné la question sociale, c'est-à-dire la guerre des classes ; elle a promis la fortune, et elle couvre de ruines le sol de la patrie ; elle a promis la liberté, et elle fait peser sur tous le plus despotique servage. De tant de mensonges répétés à tout propos se dégage pourtant, de plus en plus, une vérité peu flatteuse pour des hommes qui se proclament libres et français. C'est que la France est à la merci des juifs, maîtres de la Maçonnerie. Tout le symbolisme de la secte est puisé dans leurs livres. Pour le juif comme pour le Maçon, le but est le même ; l'ennemi, c'est le chrétien. Les juifs sont tous Maçons ; on les trouve partout à la tête du mouvement anti-catholique. Ils ne sont qu'une poignée, et les voilà maîtres des finances, de l'administration, de la presse. M. Drumont a pu outrer parfois leur influence, mais n'est-il pas dans le vrai quand il fait cette remarque saisissante : "Le déchaînement d'invectives, de grossièretés, de violences contre le Christ, la Vierge, l'Église, le clergé, ne répond effectivement à aucun sentiment réel de la population, il est absolument factice ; il est organisé par les juifs avec l'habileté qu'ils mettent à organiser, autour d'une affaire financière, grâce à leurs journaux, un courant de fausse opinion publique." Maçonnerie et Juiverie signifient-ils, autre chose qu'asservissement politique, civil, financier de tous les non Maçons, de tous les non judaïsants ? Peut-être. Mais cet esclavage s'y trouve. Or, un honnête homme peut-il se forger des chaînes, se résoudre de gaîté de cœur à satisfaire l'ambition vorace de la coterie juive ? Non pas. Et voilà pourtant où aboutit la liberté du chrétien affilié aux sociétés secrètes ; asservissement du peuple français au juif.

F. Clauzel, S.J.

LA VÉRITÉ.

La vérité, cette lumière du ciel, est la seule chose ici-bas qui soit digne des soins et des recherches de l'homme. Elle seule est la lumière de notre esprit, la règle de notre cœur, la source des vrais plaisirs, le fondement de nos espérances, la consolation de nos craintes, l'adoucissement de nos maux, le remède de toutes nos peines ; elle est la source de la bonne conscience, la terreur de la mauvaise, la peine secrète du vice, la récompense intérieure de la vertu ; elle seule immortalise ceux qui l'ont aimée, illustre les chaînes de ceux qui souffrent pour elle, attire des honneurs publics aux cendres de ses martyrs et de ses défenseurs, et rend respectables l'abjection et la pauvreté de ceux qui ont tout quitté pour la suivre ; enfin, elle seule inspire des pensées magnanimes, forme des âmes héroïques, des âmes dont le monde n'est pas digne, des sages seuls dignes de ce nom. Tous nos soins devraient donc se borner à la connaître, tous nos talents à la manifester, tout notre zèle à la défendre : nous ne devrions donc chercher dans les hommes que la vérité et ne vouloir leur plaire que par elle ; en un mot, il semble qu'il devrait suffire qu'elle se montrât à nous pour se faire aimer, et qu'elle nous montrât à nous-mêmes pour nous apprendre à nous connaître.

Massillon.

UNE FILLE DOIT APPRENDRE

A cuire.
A coudre.
A être gentille.
A raccommoder.
A fuir l'oisiveté.
A garder un secret.
A faire du bon pain.
A soigner les malades.
A être vive et joyeuse.
A prendre soin du bébé.
A raccommoder les bas.
A se passer de servante.
A respecter la vieillesse.
A éviter les commérages.
A tenir la maison propre.
A maîtriser son caractère.
A se mettre avec propreté.
A égayer un homme morose.
A être le charme de la maison.
A enlever les toiles d'araignée.
A ne pas se mêler de politique.
A voir une souris sans se pâmer.
A se donner beaucoup d'exercise.
A marier un homme pour son mérite.
A être l'appui, la force de son époux.
A lire d'autres livres que des romans.
A ne pas se mêler de littérature fleurie.
A être femme forte en toute circonstance.
A porter des souliers qui ne lui cassent pas les pieds.

AMITIÉ DES FRÈRES ET DES SŒURS.

L'amitié des sœurs entre elles égale au moins celle des frères en affection, en constance, en désintéressement, et elle l'emporte en attentions, en délicatesse, en bienséance. Si l'amitié n'est au fond qu'une union entre deux êtres faibles et malheureux, les femmes y ont plus de part que les hommes, parcequ'elles ont plus de besoins et de faiblesses. Mais il y a une harmonie peut-être plus touchante et plus forte que celle qui existe entre deux frères et deux sœurs : c'est l'amitié réciproque d'un frère et d'une sœur. Dans celle de frère à frère ou de sœur à sœur, il y a consonnance, mais dans celle-ci, il y a plus de doux contrastes. L'amitié entre les frères a je ne sais quoi de brusque et de rude, d'emporté, d'incivil ; il entre quelquefois dans celle des sœurs de la faiblesse, de la politique et même de la jalousie. Mais l'amitié entre le frère et la sœur est une consonnance mutuelle de faiblesse et de protection, de grâce et de vigueur, de confiance et de franchise. J'ai souvent remarqué que, dans les familles où il y avait un frère et plusieurs sœurs, celui-ci était sans contredit plus doux, plus honnête et plus poli que les enfants des familles où il n'y avait que des garçons ; et que, dans celles où il y avait une sœur et plusieurs frères, la sœur avait plus d'instruction et plus de force dans le caractère.

Bernardin de Saint-Pierre.

POLITESSE ENTRE LE MARI ET LA FEMME.

1. Une femme doit faire autant de frais pour plaire à son mari, qu'elle en faisait pour cela avant son mariage.

2. Il en est de même du mari à l'égard de sa femme.

3. Ni l'un ni l'autre ne doivent se blesser dans leur amour propre car ces blessures-là sont les plus douloureuses et les plus difficiles à cicatriser.

4. Telle femme très-élégante et très-gracieuse avant son mariage, se néglige jusqu'à la malpropreté et devint maussade, quand elle est mariée ; si son mari cesse de l'aimer, elle a perdu le droit de se plaindre.

5. Ceci doit s'appliquer au mari comme, àla femme. Il est clair que lorsque l'on quitte les charmes séduisants qui nous ont fait plaire, on doit s'attendre à cesser de plaire.

6 Il est rare de posséder une vertu assez ferme pour nous faire aimer, par devoir, ce qui a cessé d'être aimable.

7. Quand, entre deux époux, il ne reste plus que le lien de l'estime, ce lien est bien près de se rompre, et adieu les douces joies du ménage.

8. La franchise que se doivent les époux ne doit jamais aller jusqu'à se reprocher les défauts physiques que l'on doit à la nature ou à un accident irréparable.

9. Jamais un mot hasardé ne doit sortir de la bouche d'une honnête femme, n'y eût-il même que son mari pour l'entendre.

10. Il doit en être de même du mari.

11. Un mari assez stupide pour débaucher l'esprit de sa femme, a perdu le droit de se plaindre si elle vient à se mal conduire.

12 Les lois divines et humaines ont dit : "Femme, tu obéiras à ton mari." Elle doit donc mettre dans ses paroles et ses actions le plus de douceur possible, et de la soumission si cela est nécessaire.

13. Mais cette soumission ne doit jamais aller jusqu'à la faiblesse et la lâcheté.

14. Dieu a donné la femme à l'homme pour faire la joie et le bonheur de la famille ; elle doit donc accepter ce rôle de bonne grâce.

15. Une femme acariâtre, colère, grondeuse, toujours rechignée, et de mauvaise humeur,

est la peste de la société: elle se fait détester de son mari, de ses enfants et de toute sa famille. Où pourra-t-elle aller chercher le bonheur?

16. Une femme sera constamment respectée tant qu'elle pourra, aux yeux de tous se couvrir du manteau de respect que son mari a pour elle.

17. Le mari doit comprendre que sa femme est son égale devant Dieu et devant la nature; il ne prendra donc pas ce ton de supériorité et de despotisme qui ne prouve, chez lui, qu'un manque d'éducation.

18. Le mari qui affiche devant les étrangers son despotisme domestique, n'est qu'un sot digne de mépris et de pitié.

19. Un mari doit toujours être bon, doux, affable, plein d'indulgenee et d'affections pour sa femme et il forcera ainsi à s'en rendre digne.

20. Si une femme montre un peu de goût pour la dépense, c'est souvent par la faute du mari qui ne l'a pas suffisamment éclairée sur la position financière de leur maison.

21. Si la femme connaissant cette position financière, continue à dépenser pour une toilette tapageuse, que le mari soit sur ses gardes; c'est qu'on veut plaire à d'autres qu'à lui.

Le Manitoba.

Jeudi, 26 Juillet 1888.

REV. M. ROY, MINISTRE PROTESTANT.

Jusqu'à ces derniers jours, la question religieuse n'avait jamais été agitée parmi nous dans les luttes politiques ou autres mouvements auxquels toute la population d'une province se trouve intéressée. Il appartenait au Rév. M. Roy, canadien-français d'origine et relativement nouveau dans Manitoba, de faire entendre le premier une note discordante. Dans un sermon qu'il fit devant les orangistes, dimanche, le 15 courant, il se livra aux plus violentes attaques contre les catholiques. Il conseilla aux protestants, à quelques partis politiques qu'ils pussent appartenir, de toujours s'opposer à la candidature des catholiques romains, prétendant qu'une fois élus les catholiques s'occuperaient plus des intérêts de Rome que de ceux du pays. Il critiqua la démarche d'un de ses confrères, ministre protestant à Winnipeg, qui s'assit à côté d'un Père Jésuite pendant une conférence sur un sujet religieux et qui proposa un vote de remerciement au conférencier.

Est-il possible d'être d'une intolérance pareille sans avoir profondément au cœur la haine du nom catholique? M. Roy s'est trompé en voulant déchainer ici le fanatisme religieux. Les énergiques protestations du *Call* et du *Free Press* qui l'ont vertement tancé, ont dû lui donner à réfléchir, et lui remettre en mémoire que son ministère est de prêcher la paix et la conciliation, non la bigoterie et le fanatisme.

Quant à nous, Canadiens-français, nous sentons une profonde humiliation en voyant qu'un des nôtres joint à l'apostasie de sa foi l'apostasie de son origine.

Le Rév. M. Roy sait trop que ce qu'il insulte mérite son respect pour être sincère dans ce qu'il dit.

Que Dieu lui pardonne et que les hommes en aient pitié!

L'attitude des journaux de Winnipeg à son égard doit lui prouver qu'il ne sait pas encore rendu compte du milieu dans lequel nous vivons. Nous remercions ces journeaux de leur attitude vis-à-vis un fanatique qui seul doit être tenu responsable de ses inconvenances de langage.

NOTRE LIEUT.-GOUVERNEUR ET LA PRESSE DE QUEBEC.

Certains journaux de la province de Québec se font une fausse idée des sentiments qu'a pu provoquer parmi nous la nomination de l'hon. John C. Schultz au poste de lieutenant-gouverneur de Manitoba.

Si cette nomination s'était faite en 1870, elle aurait pu provoquer des mécontentements et des craintes, mais les choses et bien des hommes sont changés depuis.

Aussi, cette nomination rencontre l'approbation générale, et nous comptons que non-seulement elle sera utile au pays, mais même agréable à la population de langue française.

Nouvelles Politiques.

La votation pour l'élection des députés du comté de Nicolet à la législature de Québec et à la Chambre des Communes a eu lieu mardi. Deux conservateurs ont été élus.

M. Boisvert a gagné par une majorité de 92 voix sur son adversaire, M. Archambault, le siège aux Communes. Pour la législature de Québec, M. Tourigny a défait M. Turcotte, candidat libéral-national, par une majorité de 325.

—Les brefs sont émanés pour l'élection fédérale de Colchester, Nouvelle-Ecosse. La nomination aura lieu le 8 août et la votation le 15.

Le candidat conservateur est sir Adams Archibald, ex-lieutenant-gouverneur de la province. Les libéraux lui opposent M A. G. Morrisson, avocat d'Halifax, fils de feu l'hon. Thos. F. Morrisson, de Londonderry, N.-E.

—Il règne une grande agitation politique dans l'Ile de Terreneuve relativement à la question de l'entrée de cette île dans la Confédération canadienne.

Le courant populaire semble être en faveur de l'union fedérale.

Il est probable que cette question sera définitivement réglée à la prochaine session de la législature de Terreneuve et à la prochaine session du parlement fédéral.

—Sous le rapport des professions voici comment se compose la nouvelle législature de Manitoba:

Cultivateurs, dix-neuf—Greenway, McKenzie, Winram, Jackson, Young, S. J. Thompson, Smith, Gelley, Campbell, Marion, Jérôme, O'Malley, Wood, McLean, Hettle, Lagimodière, Morton, Graham et Harrower.

Avocats, six—J. Martin, Prendergast, Campbell, Fisher, Mickle et Sifton.

Marchands, cinq—Smart, Colcleugh, Dickson, Winkler et Gillies.

Acheteurs de grains, quatre—Roblin McMillan, Thomson et Lawrence.

Agent d'instruments aratoires, un—Jones.

Arpenteur, un—A. F. Martin.

Agent d'assurance, un—Norquay.

Banquier, un—Crawford.

Dix huit députés sont presbytériens, sept catholiques, sept épiscopaliens, quatre méthodistes et deux baptistes.

VISITE PASTORALE.

La semaine dernière, Mgr l'Archevêque a fait une visite dans plusieurs de nos paroisses.

Sa Grandeur est partie lundi par le chemin de fer *South Western Col. Co.* et s'est rendu à la rivière Cyprès. Là, il est descendu à l'hôtel de M. Chapedelaine dont le propriétaire avait préparé avec soin et goût la salle à dîner où un copieux goûter fut offert à Sa Grandeur et à ceux qui l'accompagnaient. Pendant le souper, les chevaux furent attelés et dans la voiture conduite par M. Alexis Allaire montèrent Mgr et sa suite, et, à neuf heures, ils arrivèrent à Saint-Alphonse dont l'élégante chapelle se dessine avec grâce sur le beau côteau où elle est construite. Mgr témoigna sa satisfaction de ce qui a été fait à Saint-Alphonse en si peu de temps.

Le lendemain, mardi, Sa Grandeur donna la confirmation à vingt-quatre personnes.

Une forte averse qui dura plus de deux heures ayant cessé, l'illustre voyageur se remit en route, et, à 6.30 heures il avait parcouru les 25 milles qui séparent Saint-Alphonse de Saint-Léon. Naturellement, Mgr était un peu fatigué, mais une bonne nuit sous le toit hospitalier du bon Père Bitsche lui permit de continuer le programme qu'il s'était tracé à son départ. M. Lucier, de Saint-Léon, avait réclamé la faveur de mettre sa voiture et ses chevaux au service de Mgr, et il le conduisit avec ses compagnons jusqu'à Manitou, mercredi matin.

De Manitou à Morris le trajet se fait par le *South Western*, embranchement du Pacifique.

A Morris, M. l'abbé Fillion, curé de Saint-Jean-Baptiste, et le Rév. Père Bellivau, S. J., ainsi que M. Cotton attendaient le vénérable prélat. M. Cotton fit monter Mgr dans son magnifique équipage et M. Fillion donna passage à ses confrères. Tous s'arrêtèrent chez M. Cotton, dans la magnifique maison duquel les attendait un somptueux dîner. On se rendit de là à l'église où Mgr donna la confirmation à quarante-six personnes.

Le lendemain, jeudi, le 19, Mgr dit la messe devant le Saint-Sacrement exposé et se trouva assez bien pour adresser la parole aux fidèles qui, pendant une vingtaine de minutes, goûtèrent le plaisir d'entendre la voix de leur bien-aimé pasteur, et de constater que les prières faites pour le recouvrement de sa santé avaient été entendues du ciel.

A 11 heures, M. Pierre Parenteau venait avec sa belle voiture prendre Mgr pour le conduire à Saint-Joseph de Letellier, où vingt six personnes reçurent la confirmation dans la soirée.

Le lendemain, on partait pour Saint-Pie où la confirmation fut donnée à dix-sept personnes dont dix sauvages de la tribu des Sauteux. Ces derniers étaient des adultes; leur teint, leur toilette et leur taille faisaient un contraste tout pittoresque avec les élégantes toilettes blanches des jolies petites Canadiennes qui recevaient en même temps le sacrement des forts.

Mgr se rendit ensuite à Emerson où il ne devait pas y avoir de confirmation et où Mgr se reposa dans l'élégant presbytère de M. le curé Jutras.

A 2.30 heures, Sa Grandeur reprenait les chars sur l'embranchement de Pembina, et à 5.30 heures rentrait à Saint-Boniface où tous furent heureux de le voir revenir sans fatigue apparente et après avoir rempli à la lettre le programme assez chargé qui avait été préparé pour cette visite de cinq jours.

Nous constatons avec bonheur que la santé de Mgr s'est décidement améliorée, puisque Sa Grandeur a pu se remettre en route mardi dernier pour aller donner la confirmation à Lorette et à Sainte-Anne, et accomplir dans cette dernière paroisse le pèlerinage qu'Elle a promis dès l'hiver dernier.

Mgr doit aujourd'hui présider à la grande fête de la bonne Sainte-Anne dans la paroisse de la Pointe des Chênes qui est sous le patronage de l'aïeule de Jésus.

Emigration des Métis.

Le colonel Herchmer, commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, qui est actuellement à Ottawa, dit qu'il y a une émigration considérable des Métis non-seulement de Batoche, mais de plusieurs autres sections du Nord-Ouest, vers le district de la Rivière de la Paix. Il dit que le mouvement paraît être spontané et non concerté d'avance. L'an dernier, quelques-uns se sont rendus à la Rivière de la Paix. Cette année un grand nombre ont été attirés par les rapports sur la fertilité de cette région et il est probable que l'émigration sera très-forte l'année prochaine. Il dit que tout est prospère au Nord-Ouest. La récolte est belle et le rendement sera beaucoup plus considérable que l'an dernier. Les sauvages sont parfaitement tranquilles et les propriétaires de ranches réussissent bien et tout le pays est prospère.

Assemblee Legislative des Territoires.

Voici les noms des députes élus pour siéger à la chambre d'assemblée des Territoires du Nord-Ouest:

Batoche—Geo. Fisher.
Battleford—James Clinkskill.
Calgary—Hugh C. Cayley et M. Lineham.
Moose Jaw—J. H. Ross.
Edmonton—Frank Oliver et Dr. Witson.
Macleod—F. W. G. Haultain.
Medicine Hat—Thos. Tweed.
Moosomin—J.R. Neff.
Prince Albert—O. E. Hughes et John F. Betts.
Qu'Appelle Sud—Geo. Davidson.
Qu'Appelle Nord—Wm. Sutherland.
Regina Nord—David F. Jelly.
Regina Sud—John Secord.
Wallace—Mr. Raeman.
Whitewood—M. Thorburn.
Wolseley—M. Richardson.

COURS DE COMTE.

Les termes suivants de la cour de comté dans les Divisions Nord et Sud du district judiciaire de l'Est, ont été fixés par Son Honneur W. D. Ardagh, juge de cours de comté des dites Divisions, pour le semestre expirant le 31 décembre 1888, savoir:

Selkirk:—Lundi, le 30 juillet; lundi, le 1er octobre; vendredi, le 2 novembre, et lundi, le 3 décembre, à 10 heures a.m.

Manchester:—Lundi, le 23 juillet; lundi, le 24 septembre, et lundi, le 26 novembre, à 12.30.

Rock Lake:—Jeudi, le 26 juillet; jeudi, le 27 septembre, et jeudi, le 29 novembre, à 16.30.

Dufferin:—Vendredi, le 27 juillet; vendredi, le 28 septembre, et vendredi, le 30 novembre, à 14.00.

Lisgar:—Mardi, le 31 juillet, mercredi, le 26 septembre, et mercredi, le 28 novembre, à 11.00.

Rockwood:—Jeudi, le 4 octobre, et jeudi, le 8 décembre, à 12.30.

A LA RETRAITE.

Un des vétérans du service civil, le Dr Taché, député ministre de l'agriculture, au gouvernement d'Ottawa, vient de prendre sa retraite. L'administration fédérale perd en sa personne, au dire de tous, son officier le plus éminent. Malade depuis plusieurs années, à la suite du travail énorme qu'il donnait dans ce département de l'agriculture, où son absence a laissé un vide bien difficile à combler, ce n'est qu'après des sollicitations pressantes et réitérées qu'il a pu obtenir sa retraite, dont le gouvernement appréciait justement la haute conséquence.

Le Dr Taché va jouir d'un repos bien mérité, qui, nous l'espérons, prolongera sa vie si utile au pays. Il était non-seulement, dit un confrère, le meilleur officier du gouvernement, mais nous croyons l'homme le plus instruit du Canada. Il semble avoir tout étudié, tout appris. Il n'est guère de connaissances humaines qui lui soient étrangères: droit, médecine, statistique, sciences naturelles, histoire du Canada, etc. Ses recensements sont des chefs-d'œuvre. Le gouvernement recourait fréquemment à ses lumières, même quand il s'agissait de matières étrangères à ses devoirs officiels.

Avant de devenir député-ministre, le Dr Taché avait joué un rôle important comme inspecteur des prisons, et précédemment comme député et journaliste. Nous le réclamons comme l'une des gloires de la presse canadienne-française en sa qualité de rédacteur-fondateur, du *Courrier du Canada*. Sa prescience, son savoir politique, on peut les mesurer par le fait qu'il est véritablement l'auteur de l'Acte de la Confédération. Les dispositions fondamentales de notre charte constitutionnelle se trouvent dans la fameuse brochure qu'il publia plusieurs années avant que les hommes politiques des différentes provinces eussent tenu la fameuse conférence de Québec sous la présidence de son oncle, le regretté sir Etienne Pascal Taché.

De toutes parts, la presse a apporté son tribut de louange à cet éminent citoyen qui se retire du service chargé d'années et de travaux utiles. Nous nous unissons de grand cœur à ce témoignage unanime et sincère.

Courrier de St. Hyacinthe.

Troubles a la Riviere Skeena.

Sir Adolphe Caron, ministre de la Milice, a reçu une dépêche de Victora, C.A., lui annonçant le départ de la batterie d'artillerie C pour la rivière Skeena. Le colonel Holmes, commandant de ce corps, lui avait déjà annoncé que ses services avaient été requis pour apaiser les troubles à cet endroit. C'est le gouvernement provincial qui est responsable de tous les frais de cette expédition dont le gouvernement fédéral n'est aucunement tenu.

Voici quelques détails au sujet des troubles qui ont éclaté à la rivière Skeena.

L'automne dernier, un sauvage du nom de Ketwinkwood Jim, appartenant à une tribu qui habite près des fourches de la rivière Sheena, tua un autre sauvage qu'il accusait d'avoir jeté un sort à ses enfants. Un peu plus tard, il partit pour la chasse. La nouvelle de ce meurtre étant parvenue à Victoria, cinq constables furent envoyés pour arrêter l'assassin. Lorsque l'agent et les constables arrivèrent aux fourches de la Skeena, l'agent écrivit à Jim de venir se constituer prisonnier. Lorsque ce dernier arriva au village, les constables, armés, allèrent à sa rencontre pour l'arrêter et Jim, effrayé, prit la fuite. Un des constables fit feu sur lui et le tua. Il n'y a aucun doute qu'il venait se livrer vu qu'on a trouvé sur lui la lettre de l'agent. Les sauvages ont été indignés et on dit qu'ils ont enfermé les constables dans le fort de la compagnie de la Baie d'Hudson à Hazelton et qu'ils ont tué l'agent du poste et un des constables. Ils sont au nombre de cinq cents, bien armés et peuvent opposer une forte résistance.

Chemin de la Vallee de la Riviere Rouge.

Les hons. MM. Greenway et Martin sont partis vendredi matin pour Chicago et New-York afin de s'entendre avec les autorités du *Northern Pacific* au sujet de la vente du chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge et l'extension de cette même voie vers l'ouest.

Nous n'avons encore aucune nouvelle de leurs négociations.

Nouvelles Religieuses.

—Le Rév. Père Fox pêchera une retraite pour les RR. SS. de Jésus-Marie à l'Académie Sainte-Marie, de Winnipeg. Les exercices doivent commencer demain.

—La Rév. Sœur Florentine qui a enseigné pendant 14 ans à l'Académie Sainte-Marie de Winnipeg, est partie pour Montréal lundi où elle est rappellée à la maison-mère.

—Les fêtes en l'honneur du jubilé sacerdotal de Léon XIII, se termineront à Rome au mois de septembre prochain, par la béatification solennelle du vénérable Juvenal Ancina, compagnon de Saint-Philippe de Néri; celle du vénérable Perboyre, Lazariste français, martyrisé, avec des tortures hideuses, en Chine; et celle du vénérable Chanel, de l'ordre des Maristes crucifié sur l'île de Fortuna, Océanie.

—Notre Saint Père le Pape Léon XIII vient de publier une admirable Encychque sur la "Liberté Humaine."

—Nous apprenons avec regret la mort de M. le chanoine Lamarche, de Montréal.

M. le chanoine Lamarche était fort estimé et avait beaucoup écrit dans les journaux. Il avait même fait partie de la rédaction du *Nouveau-Monde.*

—Les nouvelles annonçant que le Pape allait quitter Rome, par suite de difficultés avec le gouvernement italien, sont semi officielle-contredites; le Pape n'a aucun désir de quitter le Vatican.

—Madame George Choquette, de Holyoke, Mass., était aveugle depuis cinq ans. Elle avait consulté les occulistes les plus célèbres des Etats-Unis et du Canada. Mais leurs efforts pour lui rétablir la vue furent inutiles.

Il y a quelque temps, elle est allée en pèlerinage avec son mari à la Bonne Sainte-Anne. Après avoir reçu la sainte communion, ils se sont rendus à la source de Sainte-Anne de Beaupré. Mme Choquette s'humecta les yeux avec l'eau de cette source, et, en peu d'instants, elle recouvrit la vue.

Les époux sont retournés à Holyoke et Madame Choquette eut le bonheur de contempler à son retour, ses enfants qu'elle n'avait pas vus depuis plusieurs années.

—Mgr Clut coadjuteur de Mgr Faraud, vicaire apostolique d'Athabaska et McKenzie, a parlé, dimanche, à l'église de Sorel, des missions catholiques de l'extrême nord, des missionnaires et du bien immense qu'ils opèrent parmi les habitants de ces froides et lointaines régions.

Incidents et Accidents.

—Dimanche soir, de onze heures à minuit, nous avons été témoins d'une éclipse de lune parfaitement visible ici et observée par un grand nombre de personnes.

—Le territoire du Dakota, dans les Etats-Unis, est éprouvé cette année par les sauterelles dans la partie sud et par les tempêtes de grêle au nord. Près de Nechee les moissons ont été complètement détruites sur un espace de dix milles carrés.

—Un journal de Waterloo, province de Québec, dit que le 12 juillet il est tombé de la neige dans les les cantons de l'est.

—Le temps est excessivement froid pour la saison en Angleterre. De la neige est tombée dans les faubourgs de Londres. Les sommets des montagnes de Skiddaw sont tout blancs de neige. De mémoire d'homme, c'est la première fois qu'on voit de la neige à Londres au mois de juillet.

—Une dépêche de Kingston, dit que la sècheresse est très grande dans les comtés de Lennox et Prince-Edouard. Il n'est presque pas tombé de pluie depuis que la neige est disparue, et les deux-tiers des cultivateurs ne récolteront pas suffisamment pour nourrir leurs animaux.

—Les tempêtes se succèdent dans la région du golfe Saint-Laurent avec une rapidité découragente. Il y a déjà, depuis le commencement de la saison de pêche, sept pertes de vie à déplorer, ce qui depuis longtemps ne s'est vu sur la côte de Gaspé. Le mois de juin a été orageux et très venteux. A peine dehors les bateaux de pêche étaient obligés de revenir au rivage à la hâte. Le mois de juillet, jusqu'ici du moins, n'est guère mieux sous ce rapport. Le vent souffle avec rage du sud-est, les pêcheurs sont forcés d'abandonner les fonds de pêche et plusieurs risquent leur vie chaque jour.

—Un ouragan qui a passé sur Montréal mercredi dernier, vers sept heures du soir, a exercé beaucoup de ravages dans les environs, sortout sur l'île Sainte-Hélène. A St-Henri un nommé Marcel, employé du Grand Tronc, était monté dans le sémaphore pour allumer le fanal quand le vent le fit dégringoler en bas. Dans sa chute Marcel s'infligea des blessures mortelles.

—On mande du Saint-Esprit, Province de Québec, qu'entre 6 et 7 heures du soir, du même jour, la visite de Mgr. Chs. Ed. Fabre, dans cette paroisse a été interrompue par un orage violent qui a causé de terribles dégâts. Environ 40 à 50 granges et cinq ou six maisons ont été renversées par le vent. Dans les sucreries tout est à l'envers. La bourrasque a déraciné les arbres en si grand nombre qu'il est des forêts entières où des hommes ne peuvent passer à pied. Certains cultivateurs en auront pour deux mois au moins à relever le bois abattu, outre leurs granges renversées.

Dans le rang de la tête de ligne, à Saint-Alexis, on dit qu'il y a 38 granges et trois maisons renversées. Il n'y a pas eu de perte de vie. L'ouragan a sévi sur une largeur de 50 arpents environ.

—Un terrible ouragan a sévi à Miscou, dans la Baie des Chaleurs, jeudi dernier. Il est tombé de la grêle d'une grosseur extraordinaire. On dit que plusiurs chaleupes ont été englouties et plusieurs personnes ont péri.

—A Tadoussac, le même jour, pendant vingt minutes des grêlons de la grosseur de 1½ pouces de diamètre sont tombés avec fracas, cassant les vitres et massacrant les grains et les foins. L'on n'a jamais vu de tempête aussi terrible.

Tout le village était plongé dans la plus grande inquiètude.

—Après les énormes dégâts causés par les criquets en Algérie, dégâts qu'on estime à quarante millions au bas mot, voici que les sauterelles menacent d'envahir les départements du Midi en France.

Des mesures ont été prises dans le Var pour combattre le fléau; aujourd'hui, c'est dans le Lot qu'on signale l'apparition des sauterelles.

On écrit de Figeac que quelques petites nuées se sont abattues dans le canton de Gourdon; on en signale également dans le canton de Gramat, elles sont petites, mais leur nombre augmente de jour en jour: un champ de pommes de terre a été dévoré dans l'espace de quelques heures.

—Le *Daily Press* de Londres, dit qu'à Hong Kong, les pluies les plus considérables qu'on ait vues depuis cent ans se sont fait sentir. La ville de Shekhing a été inondée plusieurs fois. Plusieurs personnes ont été noyées. De toutes les parties de la province arrivent des nouvelles de désastres nouveaux.

—On lit dans *La Gazette de Joliette*:

Les ravages causés par l'ouragan qui a sévi avec plus de force, surtout à Saint-Alexis et Saint-Paul de Joliette, sont plus considérables qu'on l'a d'abord supposé. En cette dernière paroisse, un cultivateur du nom de Joseph Jetté, a été le plus cruellement atteint dans ses biens par l'écroulement de sa maison et la brêche faite à sa sucrerie où le bois debout a été renversé sur une étendue de pas moins de dix arpents.

A Saint-Alexis, le nombre de granges démolies est d'une soixantaine.

On peut dire que la date du 11 juillet restera remarquable par le passage d'un cyclone sans pareil jusqu'ici.

—Le même journal rapporte que les sauterelles sont, par le temps qui court, la plaie des campagnes environnantes et menacent de tout dévaster, à tel point que l'on sonne l'alarme contre elles comme à l'apparition des premières lueurs d'un incendie.

Dimanche une neuvaine a été ordonnée par l'Eglise dans le but de demander à Dieu la conjuration du fléau.

—Nous lisons dans *La Presse* de Montréal, numéro de lundi:

M. M. Chagnon, de la province de Manitoba, arrivé la semaine dernière à Saint-Jean-Baptiste pour célébrer son mariage avec Mlle Noiseux, modiste, a été victime hier, d'un accident qui n'est pas sans mettre une ombre au tableau de son mariage; ayant été publié hier matin, le mariage devait être célébré ce matin.

Hier après-midi, M. Chagnon loua une voiture pour conduire sa fiancée à Belœil. Après la traverse de la rivière Richelieu, en laissant le bac le cheval prit l'épouvante et s'emporta dans une course furieuse. Mlle Noiseux fut assez heureuse pour sauter à bas de la voiture à peu près sans se faire de mal. Mais M. Chagnon n'ayant pu maîtriser son cheval, ce dernier alla mettre la voiture en pièces contre le pan d'une maison.

Dans sa chute, M. Chagnon fut affreusement blessé à la figure par plusieurs éclats de la voiture, surtout de l'une des roues, qui pénétrèrent profondément dans les chairs et lui labourèrent tout un côté du visage. Quand on le releva privé de ses sens, il perdait énormement de sang. Un médecin mandé à la hâte, réussit, non sans difficulté, à arrêter le sang au moyen d'application de glace, et dans la soirée, M. Chagnon put laisser Belœil. Le mariage a, dit-on, été renvoyé à quelques jours.

Nouvelles d'Europe.

—La statue de la Liberté, offerte au nom de la colonie américaine par M. P Morton, ex-ministre des Etats-Unis à Paris, sera placée à Grenelle, un quartier mal situé en dehors de la ville. On explique la rélégation de cette statue dans un endroit si éloigné en disant que le centre de la ville est encombrée de statues et qu'il n'a pas été possible de trouver d'autre placement pour une statue de vingt-deux mètres de hauteur.

—La guérison de la blessure du général Boulanger progresse rapidement. Les docteurs lui permettront de sortir aussitôt que le temps le permettra.

—Le déclin de la popularité de Boulanger depuis son duel avec Floquet a été clairement indiqué par les élections qui ont eu lieu. Dimanche, on a appris par dépêche son écrasante défaite dans l'Ardôche et les mêmes nouvelles arrivent du département de la Dordogne où le général est celui des candidats qui a reçu le plus petit nombre de votes.

—Le correspondant spécial du *Daily Telegraph* de Saint-Pétersbourg, dit que l'entrevue de vendredi entre le czar et l'empereur Guillaume a été des plus cordiales et qu'elle conduira probablement à l'adoption par la Russie d'une politique pacifique.

—Le trois centième anniversaire de la destruction de la flotte espagnole, "l'Invincible Armada," par les Anglais, a été célébré samedi à Plymouth par des cérémonies de circonstances. Des milliers de personnes y assistaient.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la quinzième séance du sixième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la douzième séance régulière tenue lundi, le vingt-troisième jour de juillet, A.D. 1888.

Présents: Son honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Bédard, Dubuc, Gauvin, Joyal, Fortin et Pelletier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table les communications et comptes suivants:

Une lettre du Rév. M. Beaudry et une autre de M. T. A. Bernier remerciant le conseil de leur octroi en faveur de la Société de Colonisation de Manitoba. Le rapport du chef de police pour le mois de juin, accusant une recette de $2.00 et une dépense de $1.50; le rôle de paye pour le mois de juin, $27.52; A. Allard, $1.00; P. F. Soucy, $24.25; Turner & Despars, $1.58; bureau de poste de Saint-Boniface, $2.60.

M. le conseiller Pelletier présente le 12e rapport du comité des finances qui se lit comme suit: "12e rapport du comité des finances, le conseiller Pelletier, président, et les conseillers Bédard, Fortin et Gauvin:

"Votre comité recommande le paiement des comptes suivants: le bureau de poste de Saint-Boniface, $2.60; P. F. Soucy, $24.25."

M. le conseiller Gauvin présente le 11e rapport du comité de feu, police et santé qui se lit comme suit: "11e rapport du comité de police, feu et santé, le conseiller Gauvin, président, le conseiller Dubuc et son honneur le maire:

"Votre comité recommande le paiement du compte de A. Allard, $1.00, celui de Damase Bruneau pour dommage à son cheval, $4.00.

"Votre comité accepte le rapport du chef de police pour le mois de juin."

M. le conseiller Joyal présente le 10e rapport du comité des travaux publics qui se lit comme suit: "10e rapport du comité des travaux publics, M. le conseiller Joyal, président, et MM. les conseillers Fortin et Dubuc:

"Votre comité recommande le paiement des comptes suivants: Rôle de paye pour le mois de juin, $27.52; Turner & Despars, $1.58.

"Votre comité recommande aussi qu'un trottoir soit construit à partir du chemin de Saint-Norbert jusqu'au terrain du nouvel hôpital, ce trottoir devant être de quatre pieds de largeur et en madriers sur le travers, et que des soumissions soient demandées pour tels ouvrages, devant être spécifiées dans un plan fait par M. le trésorier, lequel plan comprendra aussi le trottoir de M. Dymond et les réparations au trottoir de la rue Masson."

Ces divers rapports sont adoptés.

Proposé par le conseiller Dubuc, appuyé par le conseiller Joyal, que le conseiller Pelletier soit président du comité des finances, en remplacement de M. Joseph Lecomte, démissionnaire. Agréé.

Proposé par le conseiller Dubuc, appuyé par le conseiller Pelletier, que le conseiller Gauvin soit président du comité de police, feu et santé, en remplacement de M. Gédéon Bourdeau, absent. Agréé.

Proposé par le conseiller Dubuc, appuyé par le conseiller Bédard, que le conseiller Turenne fasse partie du comité de police, feu et santé et des travaux publics, et que le conseiller Fortin fasse partie des comités des finances et des propriétés et évaluation. Agréé.

Proposé par le conseiller Bédard, appuyé par le conseiller Fortin, que le conseiller Turenne agisse comme *pro maire*. Agréé.

Proposé par le conseiller Dubuc, appuyé par le conseiller Fortin, que la séance se lève.

Et la séance est levée.

NAISSANCES.

A Lorette, le 11 courant, Madame Dosithée Pelletier, un garçon.

A Sainte-Agathe, le 12 courant, Madame Alexandre Wincel, un garçon.

DECES.

A Saint-Alphonse, le 21 courant, à l'âge de 61 ans, Lucie Girouard, épouse de M. Alexis Allaire, cultivateur, et mère de nos estimés concitoyens MM. Wilfrid et J. P. O. Allaire.

Nos condoléances à la famille.

Les journaux de Sorel et de Saint-Hyacinthe sont priés de reproduire.

VILLE DE SAINT BONIFACE
MANITOBA

SOUMISSIONS DEMANDEES.

Le Conseil de la Ville de Saint-Boniface demande des soumissions, à tant du pied, mesure de superficie, pour la construction

1o. D'un trottoir à partir de la route de Saint-Norbert jusqu'au terrain du nouvel hôpital.

2o. D'un trottoir à partir de la rue Archibald jusqu'à la propriété de M. Dymond.

3o. Réparation au trottoir de la rue Masson.

Les soumissions seront reçues jusqu'à lundi midi, le 30ème jour de juillet 1888.

Pour les plans et informations, s'adresser au greffier ou au trésorier de la ville.

Deux cautions responsables seront exigées pour l'exécution des travaux.

Le conseil ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission.

P. F. SOUCY,
Greffier.

Saint-Boniface, 26 juillet 1888.

Choses et Autres.

—Le rapport du département des sauvages vient d'être distribué. Il constate qu'il y a actuellement dans le Dominion 121,499 sauvages répartis comme suit :

Ontario	17,479
Québec	11,867
Nouvelle-Ecosse	2,170
Nouveau-Brunswick	1,566
Ile de Prince-Edouard	321
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	23,811
District de la rivière à la Paix	2,038
District d'Athabaska	8,000
District de McKenzie	7,000
Terre de Rupert de l'Est	4,016
Labrador (intérieur du Canada)	1,000
Côte Arctique	4,000
Colombie Britannique	38,000

—Les pêcheries de l'intérieur donnent un pauvre rendement cette saison sur les côte nord-est de la Nouvelle-Ecosse. Les récoltes commencent à s'améliorer.

—Des cablegrammes du Cap rapportent un incendie désastreux qui s'est déclaré à l'entrée des mines de diaments de Debrets à Kimberly. Huit cents mineurs se trouvent enfermés dans les mines en feu et on croit que près de cinq cents sont morts asphyxiés.

—La nouvelle se confirme que la compagnie du Pacifique a obtenu le contrôle du chemin de fer Duluth, South Shore & Atlantic. Ce chemin a une longueur d'environ 600 milles et a coûté $24,000,000. Il sera ouvert au trafic sur tout son parcours vers le 1er août. La ligne principale part de Duluth, dans le Minnesota, et se rend au Sault Ste. Marie, une distance de 410 milles, et cette partie du chemin a été parachevée il y a un an. Au Sault, le raccordement est opéré avec l'embranchement d'Algoma du chemin du Pacifique.

—On annonce de Québec que le chemin de fer de Témiscouata sera probablement ouvert au trafic dans une quinzaine de jours.

—Il y a actuellement dix câbles transatlantiques, savoir : deux appartenant à la compagnie Mackay Bennett, les deux câbles de Gould loués à la Western Union Telegraph Company, un câble français, un câble appartenant à la compagnie de câble direct et quatre à la compagnie anglo-américaine.

Il est tout probable que toutes ces compagnies en arriveront à un arrangement pour transmettre les dépêches à raison de 25 centins par mot.

—Nous avons le regret d'annoncer la mort subite de M. John Ogilvie, frère de l'honorable M. le sénateur A. W. Ogilvie et l'un des propriétaires des grands moulins à farine Ogilvie, à Montréal, Winnipeg, etc., les plus grands à coup sûr du pays. M. Ogilvie est décédé à six heures lundi matin, à sa résidence, à Montréal. Il était né en 1832, à la Côte Saint-Michel, et il était par conséquent âgé de 56 ans.

Vers le milieu de l'été dernier, le défunt se sentant malade, résolut d'entreprendre un voyage au Mexique et à la Californie Méridionale. Au mois d'avril, il revint au Canada par la Colombie Britannique et il était de retour à Montréal le 1er mai. Il a pu se rendre pour la dernière fois à son bureau jeudi dernier, mais quoique assez malade pour que son état inspirât quelque inquiétude, sa famille et ses amis étaient loin de s'attendre à une fin aussi prochaine.

M. Ogilvie occupait l'une des premières places dans le monde industriel du pays. Il laisse une femme et huit enfants auxquels nous offrons nos plus sincères condoléances.

CONGREGATION DE SAINT-PIERRE CLAVER.

Une œuvre canoniquement reconnue sous le nom de Congrégation de Saint-Pierre Claver, vient d'être érigée à Clairefontaine, par Arlon, (Belgique)

Cette œuvre a pour but : 1o d'instruire des enfants en vue du sacerdoce ; 2o de donner un bon cours de théologie aux élèves ; 3o de former des prêtres à la vie des missions ; 4o de recevoir des frères laïs dont l'office sera d'aider le missionnaire et d'enseigner le catéchisme.

Tous ces prêtres et ces frères laïs seront destinés à pourvoir aux besoins religieux des immigrants, si nombreux au Canada.

Les annales de cette œuvre ont dû commencer à paraître le 1er juillet sous le titre de: Revue de l'Emigration, et les abonnements dont le prix annuel est de 6 francs sont reçus par Henri Dégrenne, miss. apost., à l'abbaye de Clairefontaine.

NECROLOGIE.

Nous recevons du Rév. Père Bonald, O.M.I., missionnaire au Lac Pélican, T. du N.-O., la communication suivante :

FEU ANTOINE MORIN.

Antoine Morin qui vient de mourir ce neuvième jour d'avril, l an mil huit cent quatre vingt-huit, était fils d'Antoine Morin, Canadien-français, et de Pélagie Bissonnette, Metisse franco-montagnaise.

Né, je crois, au lac Athabasca en 1829. Il dût être baptisé par M. Thibeault à l'âge d'environ dix ans. Il passa son enfance dans les forts de la compagnie de la Baie d'Hudson soit à Athabasca soit à l'Ile à la Crosse où son père était engagé tantôt comme pêcheur tantôt comme voyageur. Il parait qu'il fit son premier voyage à la mer (York Factory), à l'âge de dix-sept ans, l'année même que NN. SS. Taché et Laflèche, alors simples missionnaires, montèrent pour la première fois à l'Ile à la Crosse.

Vigoureux, alerte et habile, il se distingua bientôt parmi ses compagnons et ne tarda pas à devenir pilote dans les barques de la compagnie. Son activité à l'ouvrage le fit apprécier de ses maîtres, son humeur joyeuse lui attirait la sympathie de ses compagnons, mais son caractère bouillant lui fournit l'occasion de fréquentes batailles. On dit de lui qu'il aimait fort à mettre *capot à terre* comme on dit dans le pays, mais après la lutte il tendait loyalement la main à son antagoniste, et cela de tout cœur.

Sa réputation d'honnêteté lui valut d'être employé par la compagnie pour garder des postes de traite dans le district de la Rivière aux Anglais. En 1873, je crois, il venait prendre la charge d'un poste de la compagnie au Lac Pélican qui lui était confié par M. Horace Bélanger, chef du district de Cumberland.

Ce bon Métis avait reçu de son père avec la vie les premiers enseignements de la religion. Il était déjà homme fait quand M. Laflèche et le Père Taché lui apprirent le catéchisme, et les paroles de ces zélés missionnaires tombèrent dans son cœur et il ne les oublia jamais. Il puisait dans sa foi la charité de faire du bien aux sauvages et de leur parler aussi de Dieu qu'ils ne connaissaient pas.

Ce fut pour le missionnaire qui écrit ces lignes une bonne fortune de rencontrer ce brave homme dans le pays. La reconnaissance l'oblige à dire qu'il dût à sa bonté toute sorte de bons services. Il trouva en lui un bon ami, un interprète fidèle et un maître en langue Crise.

Antoine Morin était sorti du service de la compagnie il y a trois ans, il s'était bâti une maison dans la localité où avec le secours d'un de ses fils digne de lui il faisait un petit commerce. L'été dernier, à son retour d'un voyage au Fort Cumberland, il sentit des douleurs à une jambe, le mal empira toujours. L'absence d'un docteur rendit enfin son mal incurable, on essaya tous les secours qui étaient en main, mais en vain. Le pauvre malade gardait le lit depuis déjà huit mois, et au neuvième, il lui était impossible de se lever, même de changer de place, une douleur atroce sentie dans tout le membre malade lui arrachait des cris déchirants ; c'était pitié de le voir et de l'entendre. Cependant jamais la moindre impatience. En bon chrétien il prenait son mal des mains de Dieu en pénitence de ses péchés.

Ce cher homme a été admirable sur son lit de mort.

Mon Père, disait-il au missionuaire, voyez-vous je mérite bien cela. J'ai été méchant, et le pauvre homme attachait ses regards sur son crucifix au chevet de son et ses larmes coulaient. Une faiblesse qui faillit l'emporter nous fit hâter de lui donner les derniers secours de la religion. Il reçut les derniers sacrements avec beaucoup de dévotion et il en fut bien consolé. Un mieux y succéda et c'est ce jour-là qu'il eut la faveur de recevoir la visite de M. Horace Bélanger, facteur en chef de la compagnie, son ancien bourgeois, de passage au Lac Pélican. Deux fois ce bon monsieur visita le pauvre malade qui paraissait vouloir être mieux. Le lundi de Pâques, il avait pour la dernière fois le bonheur de recevoir le viatique car le missionnaire partait pour le Fort Cumberland. A son retour il eut la douleur de ne plus voir sur cette terre le bon Antoine Morin, le neuf avril au matin, quelques instants après avoir demandé des nouvelles de ses enfants, remettant la tête sur l'oreiller comme pour dormir, il rendit tranquillement le dernier soupir. Le corps enfermé dans une caisse fut transporté à l'église où le missionnaire le trouva deux jours après à son arrivée. Une messe de *requiem* fut aussitôt célebrée devant le corps et après le service, au son des cloches, toute notre petite population accompagna à sa dernière demeure celui qui, depuis quinze ans, habitait le Lac Pelican. Qu'il repose en paix son corps au cimetiére en attendant le jour de la résurrection, et son âme au ciel je l'espère.

Il était âgé de 59 ans. Ceux qui l'ont connu parleront souvent de lui, ils rediront sa charité pour les pauvres sauvages, son humeur joyeux au milieu des difficultés, ses récits, ses histoires ; il savait si bien raconter ses voyages et expéditions !

PERSONNEL.

M. Dosithée Pelletier, de Lorette, est parti mardi pour Montréal, en voyage d'affaires. Il sera de retour dans un mois.

M. Joseph Daoust, de Saint-Thimothé, Qué., qui a importé plusieurs chars de chevaux ici depuis le printemps, a laissé Saint-Boniface la semaine dernière, en route pour Crookston. Il doit revenir à la fin d'août.

Son honneur le juge Dubuc et sa famille sont en villégiature à Portage du Rat, et l'hon. sénateur Girard et sa famille passent quelques semaines à Emerson.

Son honneur le lieut.-gouverneur Royal est parti dimanche soir pour Ottawa, Montréal et Québec, pour être de retour dans une quinzaine.

M. George Deschambault, au service de la Cie de la Baie d'Hudson, au Fort Cumberland, est en cette ville.

Chronique Locale.

—Pendant le mois de juin il y a eu 25 décès à Winnipeg.

—Il y a une trentaine de sourds et muets dans la province.

—Congé civique à Winnipeg le 8 août prochain.

—Le pique-nique des imprimeurs aura lieu au bocage Fraser, samedi, le 4 août prochain.

—M. J.-B. Lauzon offre une récompense de $25.00 à celui qui découvrira la personne qui a empoisonné ses deux chiens.

—Les travaux d'agrandissement a l'asile des aliénés avancent rapidement sous la direction de M H. Soucisse l'entrepreneur. Tout le nouvel aile sera terminé dans le mois d'août.

—M. J. B. Lauzon désire informer ses nombreuses pratiques qu'il ne vend plus à crédit, et ce, autant pour le plus grand avantage du public que pour le sien propre. Ce mode de vente au comptant est cause qu'il peut détailler sa viande à meilleur marché qu'auparavant.

—M. le secrétaire de la ville vient de faire savoir aux contribuables de couper, avant le 1er août, les chardons et autres plantes nuisibles croissant sur leurs terrains. Au cas où ce travail ne serait pas fait par eux, le conseil verra à ce qu'il soit fait par ses employés et les intéressés seront tenus responsables des frais.

—L'inspecteur des licenses d'hôtel, M. Clark, vient de finir son inspection, et, comme résultat, 17 hôtels seront fermées, la plupart pour n'avoir point le logement requis par la loi. A Winnipeg les maisons suivantes n'ont point de licenses : Merchants House, Franklin House, Royal Oak Hotel, Oriental Hotel, Excnange Hotel et Dominion House.

Echos du Nord-Ouest.

Qu'Appelle.

20 Juillet,—L'année scolaire vient de finir et les Rév. Pères profitent des vacances pour donner aux enfants l'instruction religieuse préparatoire à la première communion.

- M. de LaRonde a enseigné avec un succès qui ne fera qu'augmenter. La maison d'école est d'ailleurs une des plus belles, et probablement la plus confortable, que l'on puisse ici. L'assistance moyenne a été d'une trentaine d'enfants, ce qui est considérable, vu les distances à parcourir.

—On nous annonce quelques colons de Belgique et du Nord de la France.

—Les récoltes du blé sortout ne peut être surpassé, et la moisson sera très abondante. Il est déjà tout épié et les voyageurs disent qu'il est d'une ou deux semaines plus avancé qu'à Manitoba. Notre moulin à farine va très-bien et les propriétaires ont le contrat pour fournir la farine, aux agences sauvages des environs.

—Les nouveaux colons trouveraient ici de bonnes terres à bon marché, viz: 160 arpents pour moins de $500.

—Le docteur Seymour a une belle résidence bâtie sur un site qu'on ne trouve que dans la vallée de Qu'Appelle. Elle est située sur le bord du lac, entre le fort et la mission aux pieds des côtes qui bordent la vallée et sur un vaste plateau où il y a place pour plusieurs autres résidences.

—Dernièrement une caravane de missionnaires dirigée par le Père Audemar, partait d'ici pour le lac La Biche. Peu après la Révd. Mère Générale Filiatreault accompagnée de Sœur Devins venait voir les sœurs de Qu'Appelle. Elle en est repartie pour Calgary. Sœur Brabant originaire de Qu'Appelle partait en même temps pour l'Ile à la Crosse.

—M. Dewdney est venu aussi au fort et à l'école Industrielle faire sa dernière visite comme gouverneur et commissaire des Sauvages.

—La nouvelle bâtisse destinée aux filles de l'école Industrielle s'achève rapidement, au moins à l'extérieur : elle est recouverte en briques et paraît spacieuse.

—Les élections ont donné à M. Sutherland une énorme majorité comme membre de l'assemblé législative du Nord-Ouest.

—M. Redmond, fermier instructeur de l'école industrielle, se fait bâtir une belle résidence en beton ; construction très confortable et peu dispendieuse vu l'abondance du matériel.

—Le presbytère est maintenant bien entouré et très convenable.

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.
DEPUIS LE 15 AOUT 1887.

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest — Arrivée.
D 18 00	† Winnipeg †	C 9 30
23 45	Portage du Rat	4 10
6 30	Ignace	21 35
9 38	Savanne	18 15
E 13 05	Port-Arthur	B 14 25

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations	Allant à l'Est — Arrivée
A 10 25	† Winnipeg †	A 17 10
12 50	Portage la Prairie	14 55
15 07	Carberry	12 50
C 15 20	Brandon	A 11 45
17 22	Virden	D 8 43
18 14	Elkhorn	8 05
19 09	Moosemin	7 04
21 10	Broadview	5 20
23 51	Qu'Appelle	2 20
D 1 30	Regina	D 24 38
3 20 A	Moosejaw D	22 55
3 30 D	Moosejaw A	22 45
8 30	Swift Current	18 05
12 30	Maple Creek	14 15
15 10	Dunmore	11 40
16 00	Medicine Hat	11 15
22 05	Gleichen	5 35
C 1 00	Calgarry	3 20
5 05	Canmore	C 24 01
5 50	Banff	23 18
9 10	Field	20 25
11 20	Donald	17 10
14 32	Glacier House B. C.	13 20
*17 45	Revelstoke	9 30
H 23 42	Kamloops	3 30
1 09	Savonas	B 1 51
2 19	Ashcroft	24 39
5 14	Lytton	21 41
9 00	Yale	17 53
12 17	Hammond	14 11
12 51	Port Moody	13 39
13 26	New Westminster	14 30
13 30	Vancouver	13 00
H 21 00	A Victoria D	K 2 00

Allant vers le Sud	Stations	Allant vers le Nord
A 9 05	D. † Winnipeg † A.	A 17 25
11 50	Dominion City	14 50
A 12 15	A. † Emerson † D.	A 14 25

Allant Nord.	Stations	Allant Sud.
G 16 30	D... Winnipeg ...A.	F 9 20
G 18 10	A. Selkirk Ouest D.	F 7 50

Allant à l'Ouest.	Stations	Allant à l'Est.
G 10 35	D... Winnipeg ...A.	G 15 00
11 25	Stony Mountain	14 00
G 11 50	A... Stonewall ...D.	G 13 30

Allant Sud-Ouest.	Stations	Allant Nord-Est.
F 11 00	D. † Winnipeg † A.	G 15 45
12 00	Headingly	14 50
14 10	Barnsley	12 45
17 00	Treherne	10 05
F 17 35	Holland	G 9 30
18 20	Cypress River	8 45
F 19 0	A. † Glenboro † D.	9 00

Allant Sud-Ouest.		Stations	Allant Nord-Est	
G 10 00	F 10 10	D † Winnipeg A	F 16 40	G 19 30
12 00	13 05	Morris	14 39	16 15
12 40	14 05	† Rosedale	14 00	15 15
13 25	14 50	Gretna	....	14 25
14 10	19 25	† Morton	12 50	10 35
12 20	F 21 15	Manitou	11 25	G 8 10
16 20	....	Pilot Mound	10 14	....
16 35	....	Crystal City	10 00	....
17 23	....	Cartwright	9 07	....
17 43	....	Holmfield	8 47	....
18 27	....	Killarney	8 25	....
19 20	....	A Boissevain D	7 35	....
G 20 15	....	A Deloraine D	F 6 15	....

† Stations où l'on peut manger.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mercredi. C. Tous les jours excepté le jeudi. D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret.
LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général.
ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.

jno.18.12.84.

AGRICULTURE.

CHEVAUX QUI FORGENT.

Chacun connaît ce bruit désagréable produit par le choc du fer sur le pied de derrière d'un cheval avec celui du pied de devant lorsque l'animal est au trot ou au pas. On dit alors que le cheval forge. Comme déjà trois ou quatre correspondants nous ont demandé privément un remède contre cette habitude de certains chevaux qui, comme on dit chez nous, *battent le fer*, nous donnons ici un moyen indiqué dans un de nos échanges dont nous ne pouvons retrouver le nom, cette note étant depuis longtemps déjà dans nos cartons.

Ce remède est basé sur le principe que le cheval qui forge tient ce défaut de ce que les membres de devant sont trop lents dans leur action. Il importe donc d'alléger le poids du pied de devant et d'alourdir un peu celui de derrière. Ceci se fait en raccourcissant la pince du fer du pied de devant et en allongeant la pince du fer du pied de derrière. De cette manière le pied de devant est porté plus vite en avant et celui de derrière est un peu retardé dans son action. Si cela fait seulement gagner un quart de seconde entre les deux mouvements, l'équilibre sera rétabli et le cheval ne forgera plus.

Après avoir pris connaissance de cette méthode, nous l'avons suggérée à une couple de forgerons qui nous disent en avoir obtenue les meilleurs résultats.

J. C. CHAPAIS.

L'INSTRUCTION AGRICOLE.

Cette question est à l'ordre du jour, les amis dévoués de l'agriculture s'en occupent et il ne s'agit plus que de trouver les moyens de la rendre pratique et générale dans nos campagnes. Rien de plus louable, de mieux pensé pour arrêter le démembrement de nos paroisses, et cet aveuglement qui poussent les jeunes gens à quitter la charrue. Dans des questions aussi graves, puisqu'elles intéressent au plus haut degré l'avenir de notre agriculture, art aussi ancien qu'indispensable, nous pensons que chacun doit, selon ses facultés et le degré d'influence qu'il possède, et avec tout le désintéressement possible, ayant en vue les intérêts du cultivateur, apporter le résultat de ses réflexions et indiquer la solution qui lui paraît la plus propre à approcher au but désiré

Si on examine ce qui se passe habituellement à la campagne, on voit des jeunes gens privés d'une instruction appropriée à leurs besoins, cultiver sans goût comme sans intelligence et prendre, ou pour mieux dire continuer les habitudes routinières que leur lèguent leurs parents. Beaucoup de ces jeunes gens, dégoûtés de cette vie misérable, saisissent la première occasion qu'ils trouvent pour abandonner cette terre qui doit leur paraître, ingrate, et prendre le chemin des Etats-Unis, ou chercher du travail dans les villes environnantes pour un salaire qui leur est en général peu profitable, pour ne pas dire souvent nuisible.

Personne ne saurait contester que pour attacher les jeunes gens de nos campagnes au foyer paternel, il faut leur inculquer de bonne heure le goût des champs, leur offrir un nouvel horizon par la divulgation des méthodes les plus appropriées aux divers genres de culture ; leur enseigner le parti qu'on doit tirer d'une foule de produits perdus ou mal utilisés, etc.

Mais comment parvenir à ce but, si ce n'est pas par l'instruction bien entendue et appropriée aux difficultés du cultivateur? Pour cela, il nous faut avoir recours à l'instituteur préparé d'avance à exercer cette noble et patriotique mission.

Si nous voulons que les enfants que l'on destine à la vocation agricole reçoivent une éducation en rapport avec leur position, il faut que dans nos campagnes, nous fassions quelques sacrifices en encourageant la profession la plus rebelle qui puisse exister ; il nous faut offrir aux instituteurs des avantages tels que les jeunes gens les mieux doués, briguent l'honneur de répandre les saines doctrines de morale et d'instruction, afin de former des hommes de bien.

Pour que les enfants des campagnes apprennent les premières notions d'agriculture, il faut évidemment que le maître, non-seulement les connaisse, mais encore qu'il soit à même de bien les enseigner. C'est encore ici que nos écoles d'agriculture auraient leur utilité, car les instituteurs, après leur sortie de l'école normale pourraient y passer un ou deux ans pour y suivre un cours théorique et pratique d'agriculture. Ce qui nécessiterait de la part de ces derniers plus d'argent pour se mettre en état de pouvoir enseigner l'agriculture dans nos écoles primaires. Hé bien ! voici la compensation à ce surcroit de dépenses, en supposant qu'on voulut en faire l'essai dans une paroisse quelque peu considérable : La municipalité scolaire donnerait à son instituteur, dans le voisinage de l'école, un terrain afin d'enseigner ce qu'il aurait appris en fait d'agriculture ; il ferait de l'école une petite ferme modèle. Les revenus provenant de cette ferme permettraient à l'instituteur, avec son salaire ordinaire, de vivre dans une certaine aisance.

Il est clair qu'un pareil sujet pourrait donner matière à plus de développement ; mais nous nous contentons d'indiquer cette idée, laissant aux personnes chargées de la direction de notre agriculture de trouver mieux.

—*G. des Campagnes.*

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardes en un lieu sûr pour faire les entrées tel que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division, de la division dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistre.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Registrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte